



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 41148

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur le bilan des crimes et délits commis en 2008. S'il est vrai que la délinquance de proximité a régressé, ces statistiques révèlent une forte augmentation des braquages à main armée contre les petits commerces. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle dispose de statistiques relatives aux braquages à main armée commis dans le département des Alpes-maritimes dans son ensemble et le taux que cela représente pour chaque ville de ce département. Enfin, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle met en oeuvre pour lutter contre ce type de délit.

Texte de la réponse

Si la délinquance recule en 2008, les vols à main armée avec arme à feu ont effectivement progressé de 15 % par rapport à 2007 et touchent plus spécifiquement les petits commerces et les établissements industriels. Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de vols à main armée avec arme à feu a augmenté de 3 %, soit un pourcentage considérablement moindre que celui enregistré au niveau national. Le dispositif statistique existant ne permet pas d'établir de données chiffrées sur ce point au niveau des communes. Les efforts de sûreté accomplis désormais par de nombreuses branches (grande distribution, banque, transport de fonds, etc.) ainsi que les efforts de l'État et des différents partenaires ont conduit les malfaiteurs à se tourner vers des secteurs plus vulnérables. Une criminalité de proximité s'est développée, qui affecte de façon ponctuelle et imprévisible les petits commerces, peu ou mal protégés. Par ailleurs, le renforcement de la lutte contre la drogue et l'économie souterraine, menée notamment par les GIR et les unités territoriales de quartier (UTEQ), a déstabilisé ceux qui vivaient de ces trafics et qui se rabattent aujourd'hui contre les commerces de proximité. Les forces de sécurité sont activement mobilisées pour prévenir et réprimer cette délinquance, notamment à l'occasion de leurs missions de voie publique et par le biais de campagnes d'information à destination des petits commerces. À l'occasion de la période sensible que constituent les fêtes de fin d'année par exemple, la sécurité publique porte une attention toute particulière aux risques de vols à main armée, notamment dans le cadre de l'opération « anti hold-up », en renforçant la surveillance des établissements financiers, des professions à risques (bijouteries, stations-service, etc.) des zones commerciales et des centres-villes. À Paris, plusieurs dispositifs spécifiques sont mis en oeuvre par le préfet de police (présence policière renforcée sur le terrain, plaquettes d'informations et de recommandations réalisées, en partenariat avec la chambre de commerce, pour les commerçants, etc.). Différentes mesures prises par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales vont permettre de renforcer la lutte contre cette délinquance, en particulier le recours généralisé à la police technique et scientifique et le développement de la vidéoprotection, qui sera accéléré pour aboutir au triplement des caméras sur la voie publique d'ici à 2010. Par ailleurs, la ministre a décidé de donner un nouvel élan à la lutte contre cette forme de délinquance, dont il a fait une des priorités de son action pour 2009. La ministre a présidé le 5 février une réunion de travail avec les services de police, de gendarmerie et les représentants des chambres de commerce et de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France, des buralistes, des supérettes, ainsi que des pharmaciens, bijouteries, parfumeries, pour élaborer avec eux des actions de lutte

contre cette délinquance. D'importantes mesures ont été annoncées à cette occasion, concernant en premier lieu la prévention (vidéoprotection, alarmes, etc.). Il a été rappelé qu'un référent sûreté est à la disposition des commerçants dans tous les services de police et de gendarmerie, pour établir des diagnostics de sécurité permettant de mieux sécuriser les locaux. Des actions renforcées de contrôle par les forces de sécurité dans les quartiers concernés ont également été décidées. Le redéploiement de 4 000 policiers dans les quartiers et les départements les plus sensibles, avec la mise en place des UTEQ et des compagnies de sécurisation, y participera. Enfin, une aide aux victimes plus systématique et mieux organisée sera mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41148

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 971

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3120